

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**En date du 14 MARS 2014**

Le quatorze mars deux mil quatorze, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

**Date de la convocation :** 28 /02/2014

**Etaient présents :** DI MARIA Nicole -WATRE Didier- GAILLARD Bernard – CHEVAL Bénédicte –FAYA Françoise – MARTOIA Guido - MICHEL Franck - VEYRET Gérard – VIEUX MELCHIOR Valérie

**Etaient représentés :**

**Absent :** PIERROT Claudine

**Excusés :**

**A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s).** Bénédicte CHEVAL

---

**2014-10 AFFECTATION DE RESULTAT**

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2013 qui s'élève à 146 919.54€ et des restes à réaliser 2013, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2014 la somme de 74 000.00 € en section d'investissement (compte 1068).

**2014-11 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2014 ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2014 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 371 087.00 €
- Section d'investissement : 194 603.00€

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers :

- adopte le budget primitif 2014 présenté.

Madame Le Maire rappelle ensuite la baisse des dotations de l'Etat et la difficulté pour les collectivités locales de mener à bien les projets d'aménagements.

Le Maire dit s'être entretenue avec Madame la Trésorière de TULLINS quant aux possibilités de trouver des recettes nouvelles pour la collectivité.

Seule la possibilité d'une augmentation des taux d'imposition pourrait constituer le levier nécessaire à l'obtention de recettes supplémentaires pour la commune.

Afin de maintenir les recettes nécessaires, une augmentation raisonnable et progressive des taux d'imposition qui sont restés identiques depuis plus de 10 ans, la dernière hausse remontant à 2003, devrait permettre d'améliorer sensiblement les recettes fiscales de la commune. Le produit fiscal actuel est de 127877.

Plusieurs simulations sont présentées, pour un produit fiscal se situant entre 150000 et 200000 €.

Après en avoir longuement débattu, le conseil municipal décide d'augmenter sensiblement à partir de 2015, les taux d'imposition actuels pour une évolution progressive du produit fiscal.

**2014-12 DEMANDE DE SUBVENTION « Association Lutte contre la grêle »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la création par les agriculteurs de la commune et des environs d'une association de lutte anti-grêle à l'aide de fusées. Tous les agriculteurs sont invités à adhérer à cette association et il est demandé une contribution aux communes de 0.50 € par habitant. La commune de Cras a délibéré le 10 novembre 2011 favorablement.

Le Conseil Municipal, considérant que cette protection est bénéfique à l'ensemble du territoire de la commune (habitations, matériels, etc...), à l'unanimité décide de verser une participation à l'association de lutte anti-grêle au titre de 2014 sur la base de 0.50 € par habitant.

**2014-13 CONVENTION CRAS - MORETTE**

Les communes de CRAS et MORETTE mutualisent, depuis plusieurs années, certains matériels et services.

Des conventions ont été signées, conjointement par les maires de CRAS et MORETTE, pour une réactualisation de ces mutualisations.

Le Maire,  
Nicole DI MARIA

